



Monsieur Vincent DELCROIX
Monsieur Christophe KARLIN
Garants de la concertation publique
Commission Nationale du Débat Public

Marseille, 20 décembre 2023

Objet : Contribution à la concertation publique relative au projet H2V à Fos-sur-Mer

Messieurs les garants,

France Nature Environnement PACA est la fédération des associations de protection de la nature et de l'environnement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Nous œuvrons à réconcilier l'humain et l'environnement dans l'objectif de ramener l'empreinte écologique de la France à 1,5 planète par an en 2030 et à 1 planète en 2050 en agissant à l'échelle territoriale pour une transition écologique et sociale vers un autre modèle de société.

La société H2V souhaite implanter une nouvelle giga-usine de production de panneaux photovoltaïques à Fos-sur-Mer. La Commission Nationale du Débat Public a été saisie, en application de l'article L.121-8 du Code de l'environnement, afin de mener à bien la concertation préalable obligatoire.

Au regard de l'importance de ce projet, par sa taille, son implantation stratégique et les impacts qu'il fait courir à l'environnement, France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur (FNE PACA) souhaite contribuer à cette concertation publique par l'intermédiaire du document en annexe. Celui-ci vient en complément de la contribution de la fédération départementale de France Nature Environnement dans les Bouches-du-Rhône (FNE 13).

Pour l'essentiel, nous nous attarderons sur trois éléments : la **nécessité d'une gestion globale de la ressource en eau**, la question de la **consommation électrique de ce projet et l'origine de cette énergie**, ainsi que les **enjeux de mobilité sur la zone de Fos-sur-Mer**. Enfin, nous interpellons les porteurs de projet quant à la pertinence des exemples d'utilisation des productions réalisées.

Nous sommes à votre disposition pour tout échange sur ces sujets, et vous prions d'agréer, Monsieur KARLIN, Monsieur DELCROIX, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Gilles MARCEL

Président de FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement

14 quai de Rive Neuve - 13 007 Marseille

Tél standard : 04 91 33 44 02 - contact@fnepaca.fr



Contribution à la concertation publique

mercredi 20 décembre 2023

Projet H2V Marseille Fos

France Nature Environnement PACA est la **fédération des associations de protection de la nature et de l'environnement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur**. Nous œuvrons à réconcilier l'humain et l'environnement dans l'objectif de ramener l'empreinte écologique de la France à 1,5 planète par an en 2030 et à 1 planète en 2050 en agissant à l'échelle territoriale pour une transition écologique et sociale vers un autre modèle de société.

La société H2V souhaite développer plusieurs unités de production d'hydrogène sur un site de la zone de Fos-sur-Mer. La Commission Nationale du Débat Public a été saisie, en application de l'article L.121-8 du Code de l'environnement, afin de mener à bien la concertation préalable obligatoire.

Au regard de l'importance de ce projet, par sa taille, son implantation stratégique et les impacts qu'il fait courir à l'environnement, France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur (FNE PACA) souhaite **contribuer à cette concertation publique par l'intermédiaire du présent document**. Celui-ci vient en complément de la contribution de la fédération départementale de France Nature Environnement dans les Bouches-du-Rhône (FNE 13).

Le projet H2V a vocation à **participer à une transition énergétique basée en partie sur les énergies renouvelables**. Il est exact que la baisse de nos émissions de CO2 et la réduction de notre impact sur la biodiversité et l'environnement passent par la relocalisation de productions essentielles à la transition énergétique et écologique. Pour autant, **ce projet ne sera acceptable que s'il ne dégrade pas sur d'autres plans l'environnement local**, qui est déjà impacté par d'autres projets sur la zone de Fos-sur-Mer, à savoir le projet CARBON et le projet GravitHy. Le projet H2V doit prendre en compte trois thématiques communes avec les deux autres projets et y apporter des réponses à la hauteur des enjeux : **nécessité d'une gestion globale de la ressource en eau, consommation électrique de ce projet et origine de cette énergie, mobilité sur la zone de Fos-sur-Mer**.

Enfin, pour France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur, **le projet H2V doit s'inscrire dans une politique plus générale de sobriété des besoins énergétiques ; ne produire que ce qui est absolument nécessaire en limitant les usages superflus**.

Dans cet esprit, **le projet H2V ne peut être analysé indépendamment des deux autres projets qui font l'objet de réflexion sur la zone de Fos-sur-Mer, à savoir le projet CARBON et le projet GravitHy**, comme cela a été pris en compte par la CNDP. Aussi, les points que nous soulevons seront le plus souvent à mettre en relation avec les éléments dont nous disposons au sujet de ces deux autres projets.



Pour l'essentiel, nous nous attarderons sur trois éléments : la **nécessité d'une gestion globale de la ressource en eau**, la question de la **consommation électrique de ce projet et l'origine de cette énergie**, ainsi que les **enjeux de mobilité sur la zone de Fos-sur-Mer**.

1. Nécessité d'une gestion globale de la ressource en eau

La ressource en eau connaît déjà de nombreux impacts anthropiques. A ceux-là s'ajoutent désormais ceux provoqués par le changement climatique.

Le projet H2V devrait réaliser des prélèvements de l'ordre de 6,1 millions de m³ par an. Même si ce ne sont là que des estimations, nous attirons l'attention des porteurs de projet et de la CNDP sur la quantité colossal que ces prélèvements représentent au regard des enjeux prioritaires de la ressource. Rappelons que **les usages prioritaires de l'eau demeurent l'eau potable, la préservation des milieux, et que les usages économiques, dont l'industrie fait partie, ne viennent qu'en dernière position** (article L211-1.II du code de l'environnement).

À l'horizon 2055, les effets vont s'aggraver avec des périodes de bas débits plus longues et plus marquées. Les projections hydrologiques réalisées dans le cadre de l'étude BRLi estiment par exemple que les débits d'étiage à l'aval (Beaucaire) pourraient baisser encore de l'ordre de 20 % en moyenne dans les 30 prochaines années¹. « Avec le changement du climat, **la part des prélèvements cumulés sur les débits d'étiage du Rhône dépasserait 30 % du débit 6 années sur 30**, en raison de la baisse naturelle des débits estivaux. Et certaines années, cette pression de prélèvement pourrait dépasser les 40 %. **Dans cette perspective, le fleuve Rhône ne peut être géré comme une ressource inépuisable. Il mérite de bénéficier d'une réflexion sur l'adaptation des usages en particulier en période d'étiage.** »²

Nous ne pouvons pourtant raisonner seulement par le prisme de H2V, nous avons besoin d'une vision globale : il serait cohérent de raisonner, d'une part, à l'échelle de la zone de Fos-sur-Mer pour envisager toutes les consommations à venir, et ensuite à l'échelle du bassin. S'il existe un plan Rhône, une nouvelle gouvernance de la ressource en eau sur le bassin du Rhône paraît plus que jamais indispensable, par exemple par la **création d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Rhône (SAGE)**.

Enfin, il est **primordial de pousser plus avant les réflexions en cours sur une réutilisation de l'eau sur la zone de Fos, en connexion avec les autres projets du site**.

Dans ce même esprit, nous attirons l'attention des porteurs de projet sur le fait **que le rejet d'eau douce prévu, devrait être préférablement envisagé dans la roubine du Tonkin ou l'un des canaux adjacents, plutôt que dans la darse 1**. L'eau aurait ainsi le temps de refroidir, si sa température est supérieure à celle des eaux libres, et n'impacterait pas le milieu marin par un déversement d'eau douce supplémentaire.

¹ BRLi, 2023, *Étude de l'hydrologie du fleuve Rhône sous changement climatique*

² Ibid.



Nous serons donc attentifs à la mise en œuvre de process techniques destinés à économiser l'eau et à minimiser l'impact sur les milieux.

2. Consommation importante d'électricité

Les besoins en électricité de la société H2V seront colossaux et s'ajouteront aux nouveaux besoins de la zone de Fos-sur-Mer. RTE estime ces besoins à environ 5GW, soit la consommation totale de la région PACA actuellement. Afin de pourvoir à ces nouveaux besoins, RTE étudie la création d'une nouvelle ligne très haute tension entre Jonquières et Fos-sur-Mer.

Aussi, constituant près d'un sixième des besoins énergétiques de la zone de Fos-sur-Mer, le projet H2V ne peut s'étudier sans être lié à la construction de cette nouvelle ligne THT qu'il induit en grande partie. La construction de la ligne THT constitue ainsi un des **effets indirects** du projet H2V, effets qu'il est aujourd'hui **nécessaire d'analyser dans toute étude d'impact réalisée**³.

Faute d'un développement suffisant des énergies renouvelables en France, en particulier en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'immense majorité de l'électricité consommée par le projet sera d'origine nucléaire. Le mouvement France Nature Environnement dans son ensemble martèle que **l'énergie nucléaire ne peut constituer une énergie d'avenir** en raison des risques importants que font peser les déchets radioactifs à l'environnement et à la population humaine, sans parler des impacts de l'exploitation et des processus d'enrichissement de l'uranium. **Seules les énergies renouvelables pourront et devront répondre à nos nouveaux en électricité.**

Enfin, FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur attire l'attention des porteurs de projets sur le fait qu'aucun moyen de production d'énergie renouvelable n'est mis en place sur le site de 40 hectares. Bien que mineure au regard des besoins, une telle installation permettrait de couvrir une partie des consommations interne de l'usine. **La transition énergétique commence là.**

Nous insistons particulièrement sur la nécessité de concevoir toute stratégie de production et de consommation d'énergie sur une base de sobriété.

3. Enjeux de mobilité : interrogations quant à la mobilité des personnes

Les nouveaux salariés de la société H2V devront se déplacer jusqu'au site de production depuis divers endroits de la zone, qui peut s'étendre jusqu'à Marseille, Miramas, Arles... Il est essentiel de **solliciter d'abord le maillage ferroviaire existant**, et que la société H2V favorise le développement de ce maillage.

Il sera pour cela nécessaire de prêter attention :

- Aux **horaires des lignes de trains et de bus** au regard des **horaires des salariés** ;
- A la **fréquence des lignes**, adaptée à un **afflux massif de salariés** sur la zone ;

³ CE, 27 mars 2023, GazelEnergie c/ Associations France Nature Environnement

- A la **correspondance entre lignes de train et de bus**, y compris les **navettes** mises en place par la société H2V à destination de ses salariés ;

Bien entendu, l'ensemble des autres solutions de mobilités (covoiturage, vélo, marche à pied) sont également à priorisé avant tout autre développement d'une mobilité plus carbonée. A ce titre, nous rappelons que **l'augmentation de la capacité des axes routiers qui desservent la zone n'est en aucune façon une solution viable et est en totale opposition avec toute idée de transition énergétique et écologique. L'implantation des projets H2V, CARBON et GravitHy ne doit en aucun cas devenir un facteur d'accroissement des mobilités carbonées.**

4. Pertinence des productions réalisées

L'usine H2V produira à la fois de l'hydrogène renouvelable et bas carbone, et de l'e-méthanol.

S'agissant de production d'hydrogène

- ➔ Le dossier de concertation présente l'hydrogène comme un facteur de décarbonation important notamment pour les secteurs de la pétrochimie, de la chimie (fabrication d'engrais...) et de l'industrie pétrolière (raffinage du pétrole). Nous n'aurons de cesse de le rappeler : **la sortie des énergies fossiles est une absolue nécessité, et la production d'hydrogène ne doit donc pas devenir un facteur de développement, ou à tout le moins, de maintien, des filières pétrochimiques.** La production d'acier bas-carbone, par l'utilisation de l'hydrogène dans les process industriel de la sidérurgie est en revanche un élément intéressant, d'autant plus si les deux productions se font localement en synergie.
- ➔ **Un point d'attention important cependant** : toujours dans une logique de priorisation des usages, et le projet H2V étant semble-t-il soutenu par des fonds publics, il apparaîtrait incongru de vendre une production faite en France, avec une eau prélevée dans le Rhône, à des Etats ou des entreprises étrangères via le projet H2MED. L'eau du Rhône doit servir prioritairement à l'alimentation en eau potable, à la préservation des milieux et à l'agriculture. **L'eau brute prélevé en sus par l'industrie doit avant tout servir, in fine, à des usages locaux.**

S'agissant de la production d'e-méthanol

- ➔ Sans vouloir reprendre les arguments détaillés plus haut, **la production d'hydrogène ne doit donc pas devenir un facteur de développement des filières très consommatrices de pétrole, et doit représenter une alternative convaincante à son utilisation, toujours dans une logique de sobriété.**
- ➔ **Un point d'attention commun avec la production d'hydrogène** : toujours dans une logique de priorisation des usages, et le projet H2V étant semble-t-il soutenu par des fonds publics, il apparaîtrait incongru de vendre une production faite en France, avec une eau prélevée dans le Rhône, à des Etats ou des entreprises étrangères. L'eau du Rhône doit servir prioritairement à l'alimentation en eau potable, à la préservation des milieux et à l'agriculture. **L'eau brute prélevé en sus par l'industrie doit avant tout servir, in fine, à**



des usages locaux, fournissant par exemple l'Aéroport Marseille Provence, celui de Toulon-Hyères ou Nice, ainsi que les ports français de la Méditerranée.

La fédération régionale de France Nature Environnement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur restera donc vigilante aux suites qui seront données à cette concertation publique.